



EXERCICE 2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES

Communes de :

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 1- BONGHEAT | 8 - MAUZUN |
| 2- COURPIERE | 9 - MONTMORIN |
| 3- EGLISENEUVE PRES BILLOM | 10 - NERONDE SUR DORE |
| 4- ESTANDEUIL | 11 - NEUVILLE |
| 5- FAYET LE CHÂTEAU | 12 - SAINT DIER D'Auvergne |
| 6- GLAINE MONTAIGUT | 13 - SAINT FLOUR L'ETANG |
| 7- ISSERTEAUX | 14 - SERMENTIZON |
| | 15 - TREZIOUX |

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	9
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarifification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	12
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Branchements en plomb.....	20
4.2.	Montants financiers.....	20
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP Rive Gauche de la Dore
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bongheat, Courpière, Domaize, Estandeuil, Fayet-le-Château, Glaine-Montaigut, Isserteaux, Mauzun, Montmorin, Neuville, Néronde-sur-Dore, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Flour, Sermentizon, Trézioux, Égliseneuve-près-Billom
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 2014 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

COMMUNE	INSEE 2014 (Population sans double compte)	Nombre d'habitants desservi
BONGHEAT	443	443
COURPIERE (desservie partiellement)	4 338 (565 abonnés)	1187
EGLISENEUVE PRES BILLOM	811	811
ESTANDEUIL	433	433
FAYET-LE-CHÂTEAU	346	346
GLAINE-MONTAIGUT	549	549
ISSERTEAUX	414	414
MAUZUN	109	109
MONTMORIN	731	731
NERONDE/DORE	467	467
NEUVILLE	367	367
ST DIER D'AUVERGNE	517 (15 abonnés non desservi)	485
ST FLOUR L'ETANG	275	275
SERMENTIZON	577	577
TREZIOUX	471	471
DOMAIZE (desservie partiellement)	387 (37 abonnés)	81

Le nombre de personnes par foyer sur le canton de Courpière est de 2.1 habitants et pour Domaize de 2.2.

En considérant qu'un abonné correspond à un foyer, le nombre d'habitant réellement desservi par le SIAEP au 31/12/2017 peut donc être estimé à **7 746**.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 040 abonnés au 31/12/2017 (5 011 au 31/12/2016).

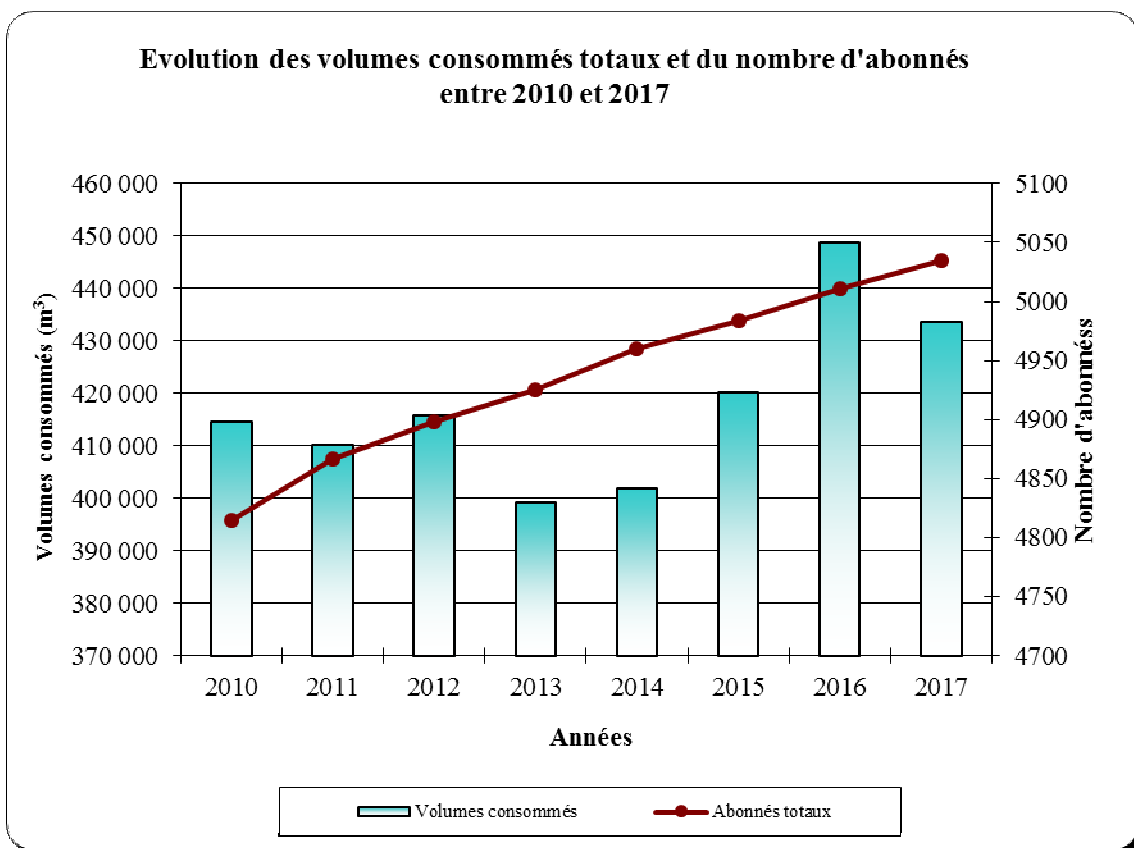
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Habitation	Pré	TOTAL 2017	TOTAL 2016
BONGHEAT	252	17	269	266
COURPIERE	565	33	598	598
EGLISENEUVE/BILLOM	459	30	489	485
ESTANDEUIL	256	17	273	273
FAYET-LE-CHÂTEAU	261	25	286	281
GLAINE-MONTAIGUT	306	19	325	320
ISSERTEAUX	303	25	328	327
MAUZUN	81	9	90	90
MONTMORIN	357	19	376	374
NERONDE SUR DORE	264	15	279	276
NEUVILLE	224	22	246	246
ST DIER D'AUVERGNE	432	41	473	474
DOMAIZE	37	4	41	41
ST FLOUR L'ETANG	200	16	216	215
SERMENTIZON	371	40	411	408
TREZIOUX	312	28	340	337
TOTAL	4680	360	5040	5011

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,33 abonnés/km au 31/12/2017 (14,48 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,54 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,55 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86,01 m³/abonné au 31/12/2017. (89,53 m³/abonné au 31/12/2016).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 487 855 m³ pour l'exercice 2017 (488 406 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Puits de la Boucle du Buisson 6	Puits à drains rayonnant	2400 m ³ /jour	488 406	487 855	-0,1%

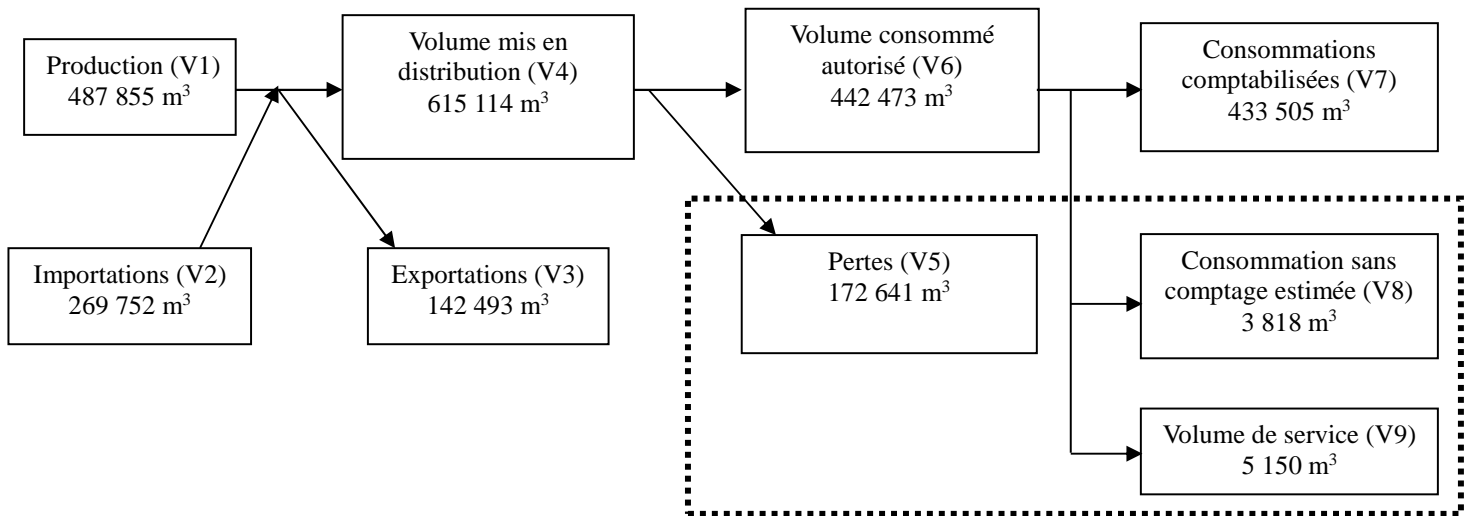
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production



Le service a 7 stations de traitement :

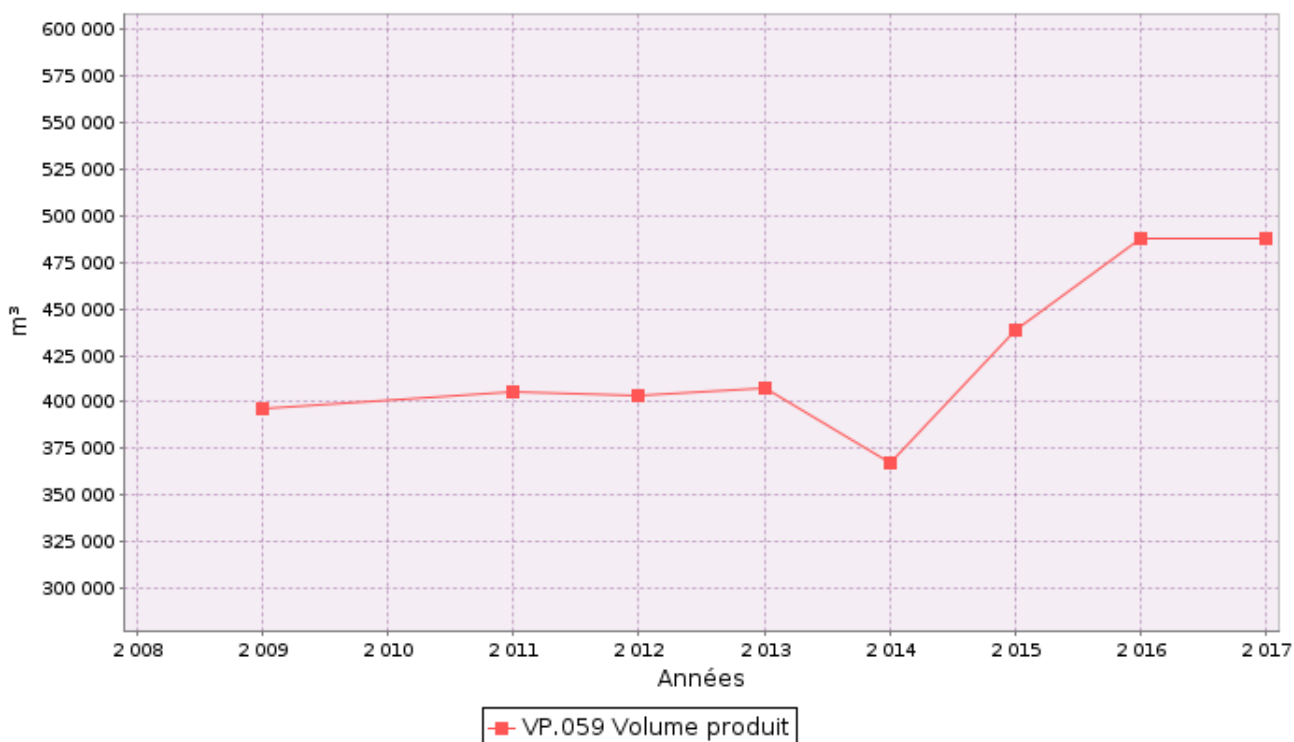
Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Boucle du Buisson	Chlore gazeux
Station de l'Orme	Chlore gazeux
Marmy	Chlore liquide
La Vialle	Chlore liquide
Le Montheil	Chlore liquide
L'Air	Chlore liquide
La Couleyre	Chlore liquide

Le service possède les réservoirs de stockage suivant :

	Commune	Désignation	Volume stocké (m³)
STATION DE POMPAGE			
Station de pompage	Pont du château	Boucle du Buisson	50
Station relais n°1	Neuville	Le Chemin	200
Station relais n°2	Bongheat	L'Orme	200
Station relais n°3	Fayet le château	La Prunelière	200
RESERVOIRS			
Courcourt	Seychalles	Courcourt	1 000
Les Granges	Neuville	Les Granges	200
Lair	Néronde sur Dore	Lair	200
Mauzun	Mauzun	Mauzun	1 000
'	Mauzun	Mauzun	2 x 200
La Boissière	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
La Couleyre	St Dier d'Auvergne	La Couleyre	100
Grun de Paillat	Trézioux	Grun de Paillat	500
Marmy	Sermentizon	Marmy	200
Le Quay	Isserteaux	Le Quay	200
La Vialle	Montmorin	La Vialle	150
TOTAL		15 réservoirs	4 800

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Puits de la Boucle du Buisson 6	488 406	487 855	-0,1%	80
Total du volume produit (V1)	488 406	487 855	-0,1%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Les volumes achetés proviennent de 4 interconnexions avec 2 syndicats différents :

- Une interconnexion avec le SIAEP Basse Limagne
Station de la boucle du Buisson - Commune de Pont du Château
- 3 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois
Les Martinanches – Commune de St Dier d'Auvergne,
Le Quai – Commune d'Isserteaux,
Les Egaux – Commune de Fayet le Château,

Volumes achetés (en m ³)	2014	2015	2016	2017
Station de la Boucle du Buisson	89 831	97 704	49 299	62 311
Les Martinanches	4 074	5 068	4 932	4 762
Le Quai	194 824	183 598	215 702	202 679
Les Egaux	7	0	0	0
Total des volumes achetés	288 736	286 370	269 933	269 752

L'indice de protection de la ressource pour l'exercice 2017 est 80.

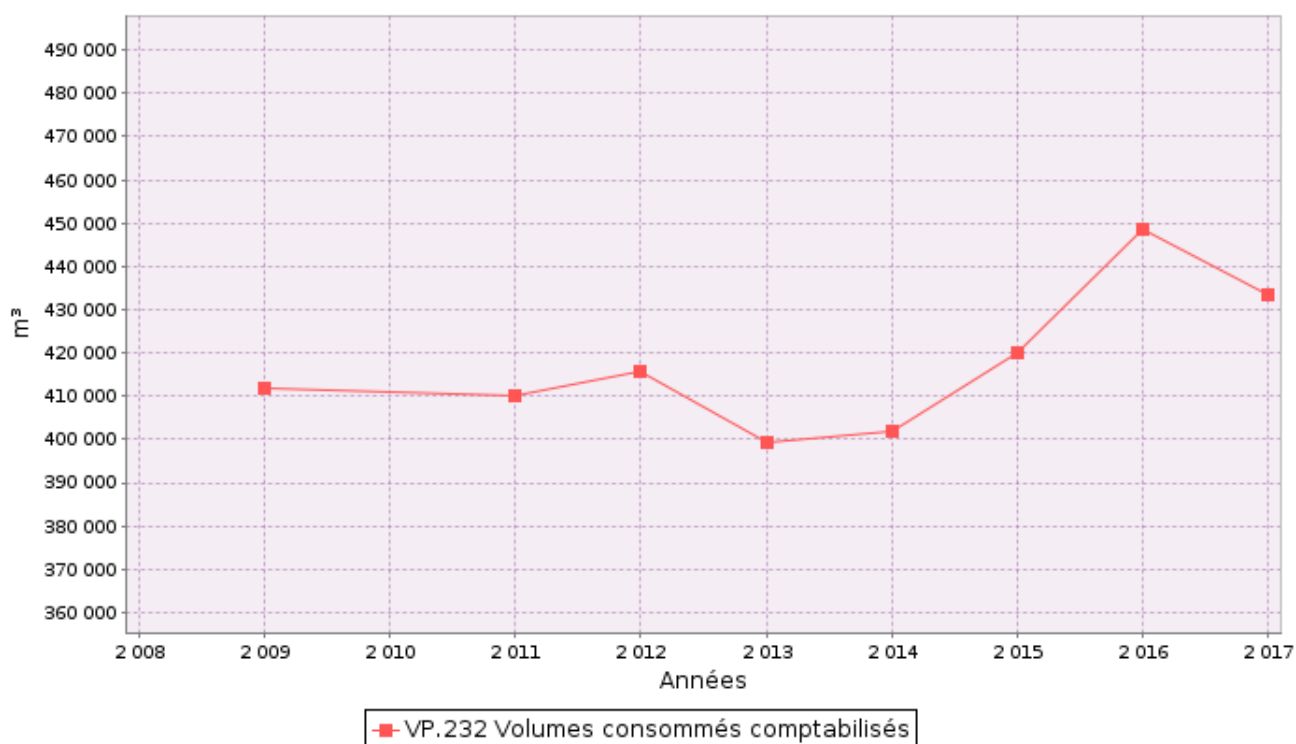


1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Volumes achetés (en m ³)	2014	2015	2016	2017
Station de la Boucle du Buisson	89 831	97 704	49 299	62 311
Les Martinanches	4 074	5 068	4 932	4 762
Le Quai	194 824	183 598	215 702	202 679
Les Egaux	7	0	0	0
Total des volumes achetés	288 736	286 370	269 933	269 752

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	448 655	433 505	-3,4%
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	448 655	433 505	-3,4%
SIAEP du BAS LIVRADOIS	133065	142493	7,1 %
Total vendu à d'autres services (V₃)	133 065	142 493	7,1%



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 975	3 826	-23,3%
Volume de service (V9)	4 051	5 150	27,1%

Les volumes consommés sans comptage correspondent au volume écrêté ou dégrevé suite à des fuites d'eau survenues après compteur.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	457 681	442 473	-3,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 378 kilomètres au 31/12/2017 (346 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 670 € HT (Forfait branchement Hors terrassement) au 01/01/2017

670 € HT (Forfait branchement Horsterrassement) au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement Habitation DN 15mm y compris location du compteur	65 €	65 €
	Abonnement pré DN 15mm y compris location du compteur	42 €	42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,39 €/m ³	1,39 €/m ³
	Autre : contrôle légal qualité de l'eau	0,04 €/m ³	0,04 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,035 €/m ³	0,035 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : Redevance soutien d'étiage	0,006 €/m ³	0,006 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

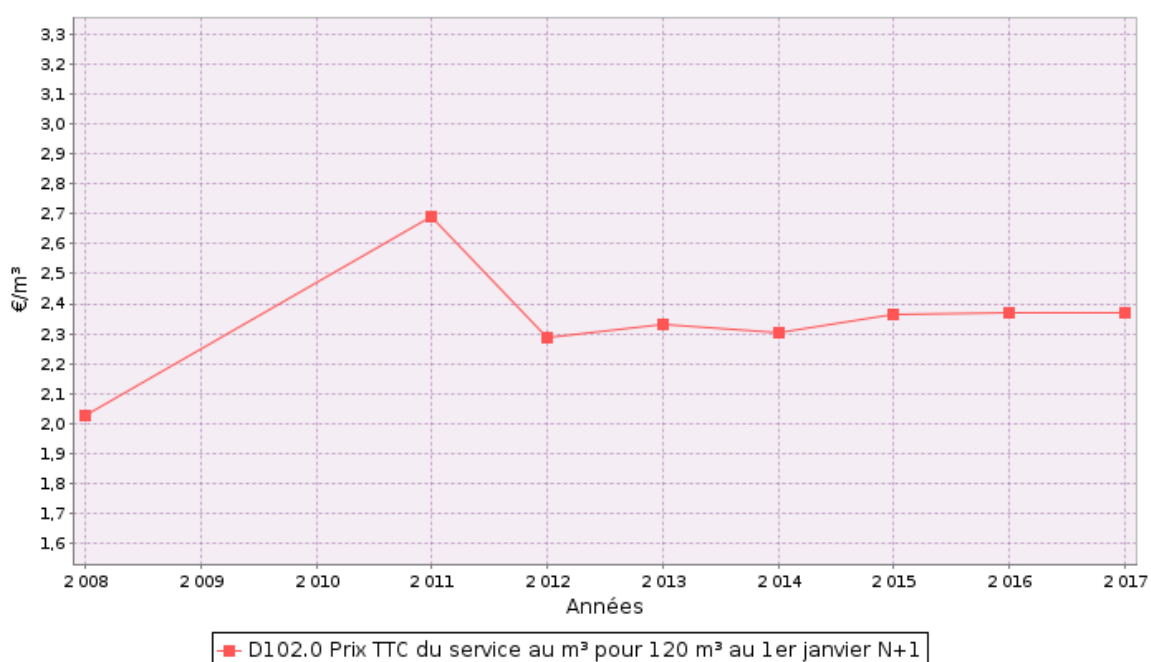
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/10/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 20/02/2018 effective à compter du 20/02/2018 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	65,00	65,00	0%
Part proportionnelle	171,60	171,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	236,60	236,60	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	Sans Objet	Sans Objet	____%
Part proportionnelle	Sans Objet	Sans Objet	____%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	Sans Objet	Sans Objet	____%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,20	4,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Redevance soutien d'étiage (Etablissement Public Loire)	0,72	0,72	0%
TVA	14,80	14,80	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,32	47,32	0%
Total	283,92	283,92	0%
Prix TTC au m³	2,37	2,37	0%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 433 505 m³/an (448 655 m³/an en 2016), soit une baisse de 3.38 %.

	Total 2016	Total 2017	Evolution	% de la commune
BONGHEAT	23 793	22 714	-4,53%	5,24%
COURPIERE	45 096	45 593	1,10%	10,52%
EGLISENEUVE/BILLOM	45 970	47 306	2,91%	10,91%
ESTANDEUIL	23 541	22 446	-4,65%	5,18%
FAYET-LE-CHÂTEAU	21 712	20 229	-6,83%	4,67%
GLAINE-MONTAIGUT	26 692	24 892	-6,74%	5,74%
ISSERTEAUX	42 938	41 299	-3,82%	9,53%
MAUZUN	4 570	4 192	-8,27%	0,97%
MONTMORIN	33 932	31 290	-7,79%	7,22%
NERONDE SUR DORE	24 645	23 951	-2,82%	5,52%
NEUVILLE	24 764	22 754	-8,12%	5,25%
DOMAIZE	1 708	1 946	13,93%	0,45%
ST DIER D'AUVERGNE	40 951	40 522	-1,05%	9,35%
ST FLOUR L'ETANG	25 870	22 230	-14,07%	5,13%
SERMENTIZON	29 034	30 825	6,17%	7,11%
TREZIOUX	33 439	31 316	-6,35%	7,22%
TOTAL	448 655	433 505	-3,38%	

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

__ Pas d'augmentation

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	957 645 €	937 696 €
<i>dont abonnement</i>		319 320 €
Recettes de vente d'eau en gros	0	0
Recettes d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
Total recettes de vente d'eau	957 645 €	937 696 €
Recettes liées aux travaux	37 609 €	54 646 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)		
Total autres recettes (Location logement)	10 338 €	5 704 €
Total des recettes	1 400 630 €	1 401 404 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 937 696 € (957 645 € au 31/12/2016).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	25	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	25	0	24	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	91

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

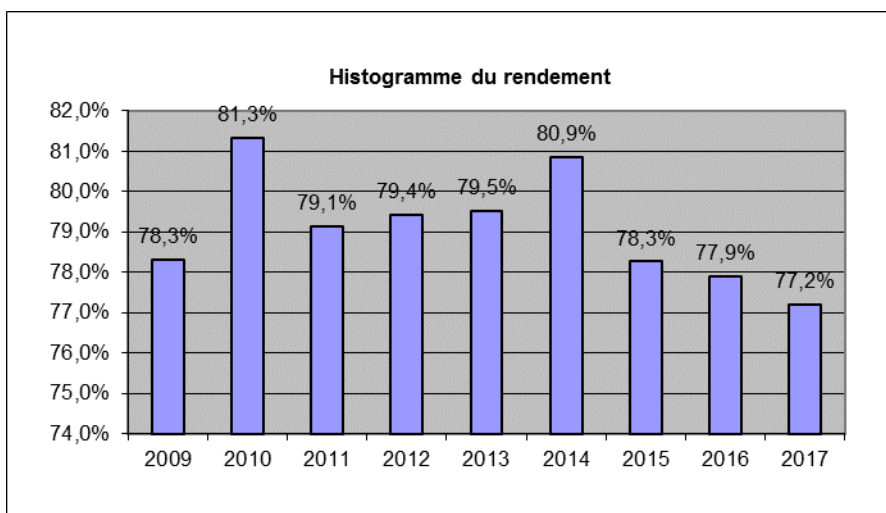
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	77,9 %	77,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	4,68	4,24
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	71,8 %	70,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

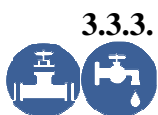


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la

politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,3 m³/j/km (1,4 en 2016).

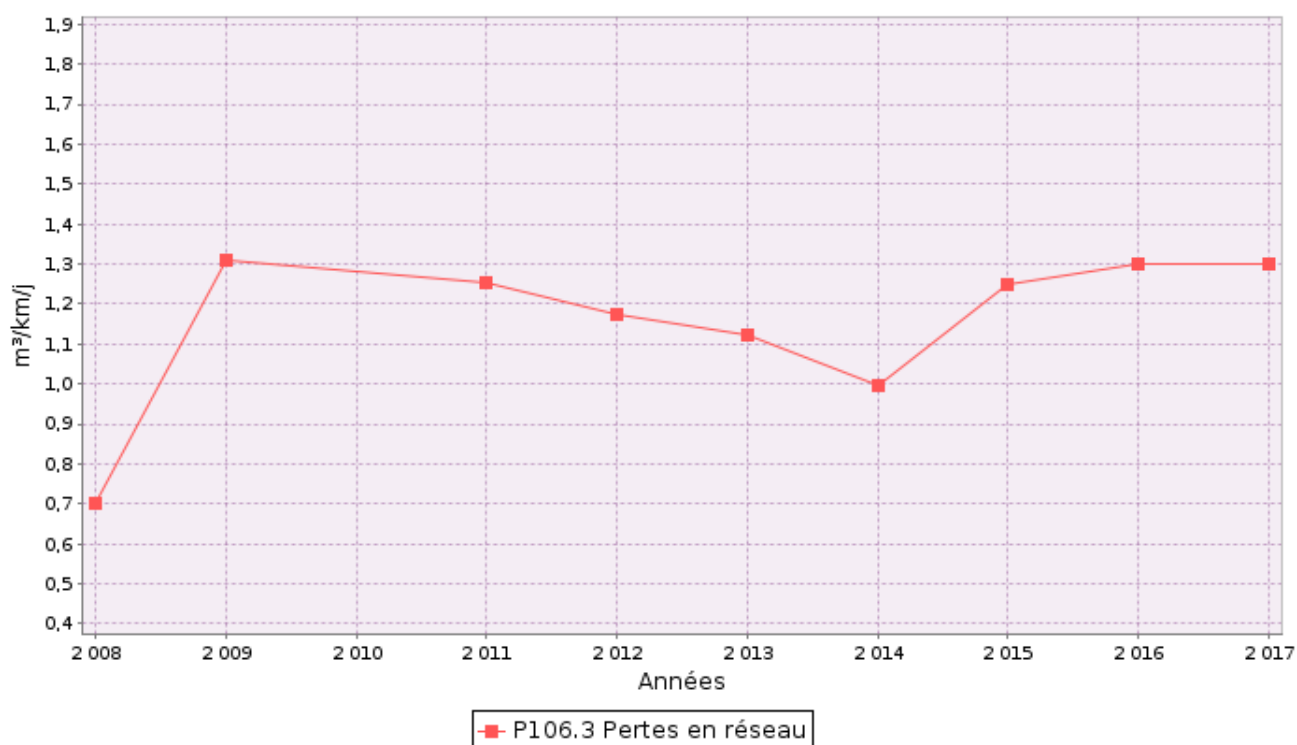


3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m³/j/km (1,3 en 2016).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	3.6	2	0.7	1.92	2.52

Au cours des 5 dernières années, 10,74 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,57% (0,71 en 2016). La différence est liée à une augmentation du linéaire de réseau de 346 à 378 km suite à la numérisation des plans.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	0	0
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



I - Programme de travaux 2016-2017 :

Notifié

Reprise étanchéité des cuves

ETANDEX

SEYCHALLES	Courcourt	Réservoir 1000 m3	
PONT DU CHÂTEAU	Bâche	Bâche de reprise 50 m3	147 767,40 €
ISSERTEAUX	Le Quay	réservoir de 200 m3	
Travaux continuité alimentation (Hors marché)			16 404,66 €
			164 172,06 €

Renouvellement de canalisation

ROUX

EGLISENEUVE	Liovingut	PVC 90 et PVC 50 sur 170 ml	
SAINT DIER	Les Serves	PVC 90 sur 300 ml	
SAINT FLOUR	Cublas	PVC 110 sur 415 ml	
			94 988,50 €

Frais annexes

Maîtrise d'Œuvre	SOCAMA		17 835,00 €
------------------	--------	--	-------------

II – Travaux régie

Diagnostic

PONT DU CHÂTEAU	Puits	Géo Hydro Investigation	15 898,00 €
-----------------	-------	-------------------------	-------------

Réhabilitation par régénération - Maîtrise d'œuvre

PONT DU CHÂTEAU	Puits	ARTELIA	25 000,00 €
-----------------	-------	---------	-------------

Renforcement/Renouvellement de canalisation

TREZIOUX	Le Bourg	PVC 125 sur 130 ml	13 500,00 €
SERMENTIZON	Ricou	PVC 63 sur 230 ml	14 500,00 €
SAINT FLOUR	Cublas	PEHD 50 sur 230 ml	6 900,00 €
FAYET LE CHÂTEAU	La Guide	PVC 75 sur 240 ml + 30 ml PVC 63	4 700,00 €
BONGHEAT	La Roche	PEHD 32 sur 80 ml	Budget fonctionnement (1800 €)
BONGHEAT	Mouraille	PVC 63 sur 510 ml	6 200,00 €

III - Réfection bâtiments d'exploitation

Installation d'une armoire chloration

PONT DU CHÂTEAU	Station	SAEM	3 350,00 €
-----------------	---------	------	------------

Renouvellement pompe

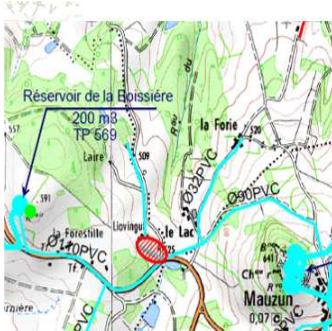
NEUVILLE	Accélérateur	EIFFAGE	4 700,00 €
----------	--------------	---------	------------

371 743,56 €

Le montant des subventions sur ces opérations de travaux est de 144 347 €.

Descriptif des travaux :

- Renouvellement de canalisation :



[Egliseneuve Liovingut](#)

- Liste des travaux
- ✦ Renouvellement réseau fuyard sur 170 ml
 - ✦ Reprise de 3 branchements



[Saint-Dier Route des Serves](#)

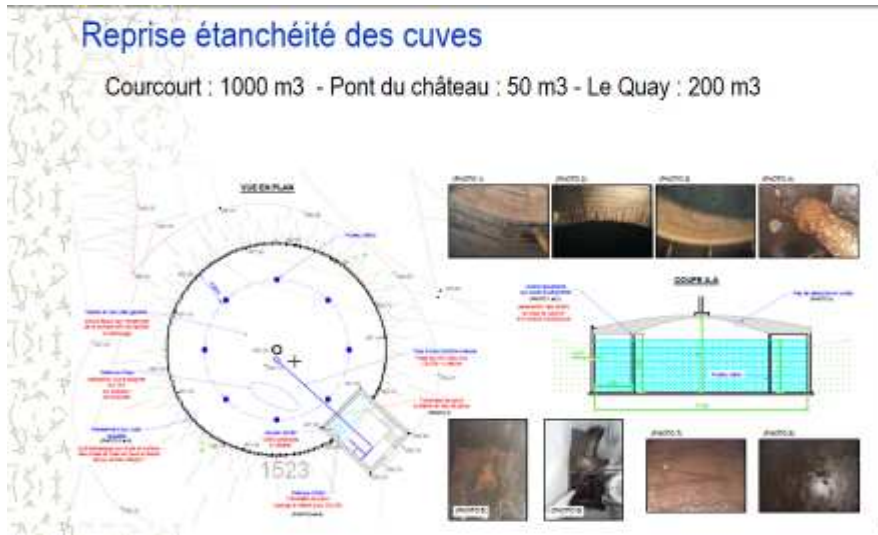
- Liste des travaux
- ✦ Renouvellement réseau fuyard sur 300 ml en PVC 90
 - ✦ Reprise de 7 branchements



[Saint-Flour Cublas](#)

- Liste des travaux
- ✦ Renouvellement réseau fuyard sur 415 ml en PVC 110
 - Sortie domaine privé et passage sous un étang

- Reprise étanchéité des cuves (Bâche, Courcourt, Le Quay)



- les travaux prévus en régie :

- Renouvellement canalisation Le Bourg – Trézioux

Les travaux consistent à :

- Pose de 130 ml de PVC 125
- Reprise d'une antenne en PEHD 32 et d'une en PEHD 40 (renouvellement sur l'emprise de la route départementale)
- Reprise des 7 branchements existants,



- Renforcement de réseau Ricou – Sermentizon

Les travaux consistent à :

- Pose de 230 ml de PVC 63
- Reprise des 3 branchements existants,
- Remise en place de sable pour enrobage de la conduite et de matériaux de type 0/31.5 dans la fouille,
- Remise en état de la chaussée en enrobé à froid,



- Renforcement de réseau Cublas – St Flour l’Etang

Les travaux consistent à :

- Pose de 230 ml de PVC 50,
- Pose de 60 ml de PEHD 32,
- Reprise des 10 branchements existants.



4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 279 157 € (268 951 € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Programme de travaux 2018-2019 (renouvellement de canalisation)	350 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



I - Programme de travaux 2017-2018 :

Estimation dossier PRO

Renouvellement de canalisation

NEUVILLE : Les Roddiers	960 ml PVC 110	116 160 €
EGLISENEUVE : La Pireyre- Brossolière	370 ml PVC 125 et 300 ml PE 50	87 041 €
ISSERTEAUX : Le Quay - Le Bourg	475 ml PVC 160	58 832 €
ISSERTEAUX : Pose de compteurs de sectorisations		17 627 €
FAYET : La Guide	150 ml PVC 75	18 018 €

Frais annexes

Maîtrise d'Œuvre	SOCAMA	16 969 €
Divers		7 031 €

322 000 €



**Programme de travaux
2017/2018**

EGLISENEUVE – La Pireyre :
Pertes d'eaux détectées lors de la campagne nocturne

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 125 sur 370 ml et PE 50 sur 305 ml
- ✦ Reprise de 17 branchements

Coût de l'opération:
87 000 € HT



**Programme de travaux
2017/2018**

NEUVILLE – Les Roddiers :
Réseau fuyard qui longe la RD

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 110 sur 960 ml
- ✦ Reprise de 16 branchements dont le branchement du stade par tubage

Coût de l'opération:
116 000 € HT



**Programme de travaux
2017/2018**

Travaux
"Fayet le Château"

FAYET – La Guide :
Déplacement conduite vis-à-vis projets de construction

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 75 sur 150 ml
- ✦ Reprise de 1 branchement

Coût de l'opération:
18 000 € HT



**Programme de travaux
2017/2018**

ISSERTEAUX – Le Bourg :
Renforcement réseau et installation sectorisation

Liste des travaux

- ✦ Réseau PVC 160 sur 475 ml et PE 32 sur 70 ml
- ✦ Reprise de 9 branchements

Coût de l'opération:
77 000 € HT

II - Travaux de réhabilitation captage :

Réhabilitation par régénération

Maitrise d'œuvre	ARTELIA		25 000 €
PONT DU CHÂTEAU	Drains	2 x 15 ml	181 400 €
	SEMERAP	achat d'eau	24 766 €

Amélioration de l'exploitation 



III - Les Travaux d'aménagement du Bourg de Néronde :

Renouvellement de canalisation

PVC 90 - 85ml et PVC 50 - 13 ml	21 200 €
---------------------------------	----------

Frais annexes

Maîtrise d'Œuvre SECAE	2 000 €
Frais divers (Appel d'offre)	500 €



Travaux 2018 Aménagement Bourg Néronde

Liste des travaux

- ⚡ PVC 90 sur 85 ml
- ⚡ PVC 50 sur 13 ml
- ⚡ Reprise de 4 branchements

Coût de l'opération

Travaux : 21 200 € HT
 Maîtrise d'œuvre : 2 000 € HT
 Frais d'appel d'offre : 500 € HT

23 700 € HT



III - Les Travaux en regie :

MONTMORIN - La Vialle : Modification des conduites alimentation réservoir	
---	--

IV - Les Travaux sur les bâtiments :

LOCAUX : agandissement du dépôt (environ 75 m ²)	71 400,00 €
--	-------------

648 266,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance et en a accordé 1.

2 156,46 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,005 €/m³ pour l'année 2017 (0,0014 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	7 746	7 746
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,37	2,37
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,9%	77,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,4	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,3	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,71%	0,57%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0014	0,005